



# LEVER LE VOILE

L'impact du lobbying des entreprises sur les engagements climatiques des compagnies pétrolières et gazières canadiennes

RAPPORT / SEPTEMBRE 2022

# Table des matières

<b>Sommaire exécutif</b>	<b>2</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
1.1. L'influence disproportionnée des groupes de pression et les coûts de l'inaction climatique	4
1.2. Les arguments des investisseurs en faveur du lobbying des entreprises conformément aux objectifs de l'Accord de Paris	5
1.3. Les attentes des investisseurs en matière de lobbying climatique	6
1.4. Leadership de SHARE en matière de lobbying climatique dans le secteur pétrolier et gazier canadien	7
<b>2. Résumé des constatations</b>	<b>8</b>
<b>3. Indexer le lobbying climatique : Méthodologie</b>	<b>10</b>
<b>4. Constatations par thème</b>	<b>13</b>
4.1. Position, politique et engagement	13
4.2. Gouvernance et gestion	15
4.3. Transparence	17
4.4. Alignement	19
<b>5. Conclusion</b>	<b>22</b>
<b>Annexe</b>	<b>23</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>26</b>
<b>À propos de SHARE</b>	<b>27</b>
<b>Remerciements</b>	<b>27</b>
<b>Auteurs</b>	<b>27</b>
<b>Collaborateurs</b>	<b>27</b>

## Sommaire exécutif

Les effets d'un réchauffement climatique excessif sont nombreux et profonds. Un échec dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris aurait certainement des effets désastreux sur l'environnement. Pour les investisseurs, en particulier, l'imprévisibilité et les conséquences cumulatives du changement climatique représenteraient une menace tout aussi déstabilisante pour les marchés financiers. Les investisseurs institutionnels ne peuvent pas protéger les marchés financiers des externalités négatives du réchauffement climatique. L'intervention des gouvernements et des régulateurs est nécessaire pour réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

**E**n 2020, SHARE a publié son premier indice de référence sur le lobbying climatique en évaluant et en classant les 22 entreprises canadiennes cotées dans l'indice TSX Capped Energy selon la qualité de leur divulgation en matière de lobbying. Cette année, SHARE publie son deuxième indice de référence sur le lobbying climatique en s'appuyant sur la méthodologie et les objectifs de l'indice de référence de 2020. Bien que, en moyenne, les entreprises que nous avons évaluées aient amélioré leur divulgation, elles ont tout de même obtenu de mauvais résultats dans plusieurs catégories. Leur performance insuffisante peut indiquer que : (1) les entreprises pétrolières et gazières canadiennes sous-estiment encore le caractère matériel du lobbying climatique ; et (2) les intérêts des conseils d'administration et des investisseurs ne sont pas alignés lorsqu'il s'agit de la voie vers un avenir neutre en carbone.

Alors que les investisseurs s'efforcent de plus en plus d'aligner leurs portefeuilles sur un avenir net zéro en naviguant dans les incertitudes du réchauffement climatique, il est impératif que les entreprises fassent leur part et représentent les meilleurs intérêts des actionnaires. En parallèle, les investisseurs devraient également jouer un rôle clé dans la promotion d'un système plus solide de responsabilisation pour les activités de lobbying climatique, et d'une plus grande transparence.

Si les gouvernements et les organismes de réglementation sont responsables de la mise en œuvre de la politique climatique, les acteurs privés jouent un rôle essentiel dans la définition du programme canadien en matière de changement climatique. Une politique publique et un leadership politique efficaces sont essentiels pour relever les défis que représente le changement climatique à l'échelle et à la vitesse requises. Le retard dans l'adoption et la mise en œuvre des politiques climatiques contribue à augmenter la concentration des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Cependant, malgré les diverses divulgations et engagements en matière de climat pris par de nombreuses entreprises du secteur pétrolier et gazier canadien, beaucoup de ces mêmes entreprises favorisent le statu quo réglementaire ou limitent l'action climatique, soit en s'engageant directement auprès des décideurs politiques, soit en finançant des associations industrielles. Le lobbying des entreprises contre la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris contribue au risque systémique du climat, car un retard dans l'adoption d'une réglementation efficace a des répercussions indirectes sur les niveaux d'émissions.

Les investisseurs reconnaissent de plus en plus qu'il n'y aura pas de transition réussie sans la collaboration authentique et transparente du secteur privé. C'est pourquoi les investisseurs institutionnels déploient des efforts sans précédent pour pousser les entreprises à soutenir la réalisation d'objectifs d'émissions nettes nulles d'ici 2050. Les investisseurs n'attendent pas seulement des entreprises qu'elles n'interfèrent pas avec l'action climatique, ils veulent aussi les voir prendre une position de leader dans la lutte contre le réchauffement planétaire.

Les résultats de cette deuxième édition devraient inciter les investisseurs à s'engager auprès du secteur pétrolier et gazier canadien, et à communiquer leurs attentes en matière de lobbying climatique responsable et de défense des politiques.

# 01

## Introduction

**A** lors que le monde était encore aux prises avec la pandémie de COVID-19, les données montrent que 2021 a été l'une des années les plus chaudes jamais enregistrées<sup>1</sup>, comme le prévoient les projections des modèles climatiques.<sup>2</sup> Les conséquences du changement climatique se sont fait sentir ici même, puisque des événements climatiques extrêmes ont gravement touché la population et la faune de la Colombie-Britannique l'année dernière.

En novembre, la Colombie-Britannique a connu trois événements climatiques majeurs qui ont provoqué des inondations sans précédent, forçant 15 000 personnes à quitter leur domicile<sup>3</sup> et générant des pertes estimées à 450 millions de dollars.<sup>4</sup> Comme les températures mondiales continuent de se réchauffer, les phénomènes météorologiques extrêmes devraient continuer à se multiplier à l'avenir. Une étude de 2019 d'Environnement et changement climatique Canada indique que le Canada connaît une augmentation des températures moyennes qui est environ deux fois supérieure à celle observée à l'échelle mondiale. Le rapport affirme en outre que « les températures extrêmement chaudes sont devenues plus chaudes tandis que les températures extrêmement froides sont devenues moins froides. De tels changements sont prévus de continuer dans l'avenir, l'ampleur du changement étant proportionnelle à l'ampleur du changement de la température moyenne. »<sup>5</sup> Ces conclusions sont reprises par le sixième rapport d'évaluation du GIEC<sup>6</sup> publié cette année, qui réaffirme que si le réchauffement de la planète n'est pas limité à 1,5 °C, les principaux risques liés au climat s'intensifieront rapidement en Amérique du Nord d'ici le milieu du siècle.<sup>7</sup> L'appel à l'action de la science est clair : l'influence de l'homme sur le climat est sans équivoque à l'origine de graves dommages pour notre planète, et il est urgent de prendre des mesures immédiates dans tous les domaines.

Les effets d'un réchauffement climatique excessif ne se limitent pas aux effets néfastes sur notre environnement. Si l'objectif de l'Accord de Paris et les objectifs d'émissions nettes nulles ne sont pas atteints d'ici 2050, l'imprévisibilité et les conséquences cumulatives du changement climatique représenteraient une menace pour la stabilité des marchés financiers. La complexité de nos économies et l'interdépendance des marchés exposent davantage les investisseurs aux portefeuilles diversifiés, car ils ne peuvent pas « se soustraire » au risque systémique du changement climatique. Ces conclusions incitent un nombre croissant d'investisseurs institutionnels à reconnaître l'importance des risques liés au climat ; la nécessité d'intégrer l'analyse des scénarios climatiques dans la gestion de leur portefeuille ; et l'avantage de pratiques d'intendance constructives et efficaces.

- 1 The U.S. National Oceanic and Atmospheric Administration. « 2021 was world's 6th-warmest year on record ». 13 janvier 2022 : <https://www.noaa.gov/news/2021-was-worlds-6th-warmest-year-on-record>
- 2 Carbon Brief. « State of the climate: 2021 sees widespread climate extremes despite a cool start ». 26 juillet 2021 : <https://www.carbonbrief.org/state-of-the-climate-2021-sees-widespread-climate-extremes-despite-a-cool-start>
- 3 The Globe and Mail, par Andrea Woo. « B.C. floods displaced nearly 15,000 people, province says ». 2 décembre 2021 : <https://www.theglobeandmail.com/canada/british-columbia/article-figures-show-nearly-15000-people-in-bc-displaced-by-floods/>
- 4 Bureau d'assurance du Canada. « British Columbia floods cause \$450 million in insured damage ». 9 décembre 2021 : <http://www.ibc.ca/bc/resources/media-centre/media-releases/british-columbia-floods-cause-450-million-in-insured-damage>
- 5 Bush, E. and Lemmen, D.S., éditeurs (2019). Gouvernement du Canada. Rapport sur le climat changeant du Canada, « Les changements de température et de précipitations au Canada », Chapitre 4. : <https://changingclimate.ca/CCCR2019/fr/chapitre/4-0/>
- 6 IPCC, 2022 : Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Lösschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press. Sous presse : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>
- 7 IPCC, 2022: Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Fact Sheet – North America: [https://report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_FactSheet\\_NorthAmerica.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_FactSheet_NorthAmerica.pdf)

## 1.1.

### L'influence disproportionnée des groupes de pression et les coûts de l'inaction climatique

Les investisseurs institutionnels ne peuvent pas protéger à eux seuls les marchés financiers des externalités négatives du réchauffement climatique. L'intervention des gouvernements et des régulateurs est nécessaire pour réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

Si les gouvernements et les organismes de réglementation sont responsables de la mise en œuvre de la politique climatique, les acteurs privés jouent eux aussi un rôle essentiel dans la définition du programme canadien en matière de changement climatique. De plus en plus de preuves montrent qu'au cours des dernières années, un certain nombre d'entreprises, notamment du secteur pétrolier et gazier, ont eu une importance disproportionnée dans le processus de prise de décision du gouvernement au Canada.<sup>8</sup> L'effort documenté mené par le secteur pétrolier et gazier pour saper la portée et l'efficacité de la Loi sur l'évaluation d'impact adoptée en 2019 illustre comment une action politique privée et coordonnée peut avoir des répercussions tangibles sur le résultat de la politique climatique. Les archives publiques montrent que les groupes de pression ont rencontré des responsables gouvernementaux pour discuter du projet de loi sur l'évaluation de l'impact 945 fois au cours des 12 mois précédant son adoption. À elle seule, l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) a tenu plus de 100 réunions au cours de la même période. En comparaison, les groupes représentant les intérêts environnementaux et autochtones n'ont participé qu'à 47 réunions au total.<sup>9</sup> En conséquence, les groupes de défense de l'environnement affirment que cet effort a eu pour effet de diluer les références et les considérations relatives au changement climatique dans la loi.<sup>10</sup> En mars 2020, cette même association a été fortement critiquée pour sa tentative d'affaiblir, de mettre sur pause ou de

retarder les nouvelles réglementations climatiques. Une lettre de l'ACPP adressée au ministre des Ressources naturelles du Canada demandait au gouvernement fédéral d'exclure les forages d'exploration en mer et les projets de sables bitumineux in situ des évaluations environnementales fédérales, de retarder les augmentations de la taxe sur le carbone et la mise en œuvre de la norme sur les carburants propres, entre autres choses.<sup>11</sup>

L'impact disproportionné que les groupes de pression et la polarisation politique ont sur la politique climatique a également été condamné dans le dernier rapport du GIEC. Le rapport constate que « la rhétorique et la désinformation sur le changement climatique, ainsi que le dénigrement délibéré de la science, ont contribué à une perception erronée du consensus scientifique, à l'incertitude, au mépris du risque et de l'urgence, et à la dissidence ». Il affirme en outre que « la forte affiliation à un parti et la polarisation des opinions partisans contribuent à retarder les mesures d'atténuation et d'adaptation, surtout aux États-Unis, mais avec des tendances similaires au Canada ».<sup>12</sup>

Une politique publique et un leadership politique efficaces sont essentiels pour relever les défis que représente le changement climatique à l'échelle et à la vitesse requises. Paradoxalement, l'influence que le secteur privé exerce sur les résultats de l'action gouvernementale en matière de climat et du débat public a longtemps été ignorée par les investisseurs. Par conséquent, ce manque d'attention a permis à de nombreuses entreprises et groupes de pression d'affaiblir ou de retarder une action climatique efficace sans qu'un système de responsabilité soit mis en place. Bien qu'il soit difficile de quantifier l'impact du lobbying irresponsable sur le réchauffement climatique, il ne fait aucun doute que le temps perdu en raison de l'inaction du gouvernement éloigne le Canada de ses engagements en matière d'émissions zéro nettes. Le retard dans l'adoption et la mise en œuvre des politiques climatiques contribue à augmenter la concentration des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La science est sans ambiguïté. Le coût d'une action efficace et opportune l'emporte sur les coûts de l'inaction, car les retards dans la mise en œuvre de la politique climatique induisent un réchauffement supplémentaire et des dommages économiques considérables.<sup>13</sup>

8 Graham Nicolas, et al. Big Oil's Political Reach: Mapping fossil fuel lobbying from Harper to Trudeau. Novembre 2019 : <https://policyalternatives.ca/publications/commentary/canada%e2%80%99s-fossil-fuel-lobby-influences-policy-and-decisions-major-federal>

9 The Narwhal, par Sarah Cox et Sharon J. Riley. « Industry responsible for 80 per cent of Senate lobbying linked to Bill C-69 ». 13 juin 2019 : <https://thenarwhal.ca/industry-responsible-for-80-per-cent-of-senate-lobbying-linked-to-bill-c-69/>

10 Environmental Defence. The Single Biggest Barrier to Climate Action in Canada: the Oil and Gas Lobby , <https://environmentaldefence.ca/wp-content/uploads/2019/10/EDC-Oil-Climate-Action-Oct-2019.pdf>

11 ACPP. « CAPP Letters Submitted to the Federal Government Regarding the COVID-19 Crisis ». 17 avril 2020 : <https://www.capp.ca/news-releases/capp-letters-submitted-to-the-federal-government-regarding-the-covid-19-crisis/>

12 IPCC, 2022: Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Lösschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press. Sous presse : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>

13 Bureau exécutif du président des États-Unis, Council of Economic Advisers. « The Cost of Delaying Action to Stem Climate Change ». Juillet 2014

## 1.2.

### Les arguments des investisseurs en faveur du lobbying des entreprises conformément aux objectifs de l'Accord de Paris

Les investisseurs reconnaissent de plus en plus qu'il n'y aura pas de transition réussie sans la collaboration authentique et transparente du secteur privé. C'est pourquoi les investisseurs institutionnels déploient des efforts sans précédent pour pousser les entreprises à soutenir la réalisation d'objectifs d'émissions nettes nulles d'ici 2050.<sup>14</sup> Les investisseurs n'attendent pas seulement des entreprises qu'elles n'interfèrent pas avec l'action climatique, ils veulent aussi les voir prendre une position de leader dans la lutte contre le réchauffement planétaire.<sup>15</sup>

Les entreprises peuvent soutenir le lobbying de manière directe et indirecte. Le lobbying direct comprend le plaidoyer politique direct par l'entreprise, ses dirigeants ou ses représentants, tels que les lobbyistes consultants. Le lobbying indirect exercé par les associations financées par l'industrie, les groupes de réflexion et autres organisations tierces est encore plus important. La contribution et la consultation des entreprises peuvent améliorer le processus décisionnel du gouvernement en facilitant un flux d'informations ascendant et en améliorant l'efficacité de la réglementation. Toutefois, le lobbying des entreprises peut également entraîner une influence indue, une concurrence déloyale et une capture réglementaire, au détriment de l'intérêt public et d'une réglementation efficace.<sup>16</sup> Des pratiques de lobbying et une surveillance médiocres peuvent également générer des risques commerciaux, notamment lorsqu'elles sont incompatibles avec les objectifs et les stratégies exprimés par les entreprises, et vont à l'encontre des intérêts des actionnaires.<sup>17</sup>

Au Canada, un nombre croissant d'organisations, y compris des sociétés pétrolières et gazières, ont pris des engagements publics en faveur de l'action climatique.



Par exemple, dans son rapport ESG 2021, Imperial Oil déclare qu'elle « soutient les objectifs de l'Accord de Paris en tant que cadre important pour faire face aux risques du changement climatique. »<sup>18</sup> Dans son Rapport ESG 2021, MEG Energy dit qu'elle est « engagée à soutenir les objectifs mondiaux et nationaux de lutte contre le changement climatique, en particulier l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à bien moins de 2 °C, et de poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. Cela comprend l'orientation du gouvernement canadien d'établir des objectifs nationaux en vertu de l'Accord de Paris, à savoir l'atteinte d'émissions nettes de GES nulles d'ici 2050, au moyen d'un cadre qui favorise la transparence et la responsabilité. »<sup>19</sup>

Alors que ces déclarations soulignent le consensus autour de la matérialité des risques climatiques pour les investisseurs, l'état actuel de la divulgation ne démontre pas que les activités de lobbying des entreprises, y compris l'adhésion à des associations industrielles, sont alignées sur ces déclarations. Les faits montrent que, malgré l'augmentation des objectifs, des engagements et de la divulgation en matière de climat au sein de l'industrie pétrolière et gazière, de nombreuses entreprises continuent à promouvoir le statu quo réglementaire ou à limiter l'action climatique, soit par un engagement direct avec les décideurs politiques, soit en finançant des associations industrielles. Le lobbying des entreprises contre la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris contribue au risque systémique du climat, car un retard dans l'adoption d'une réglementation efficace a des répercussions indirectes sur les niveaux d'émissions. En outre, ces activités de lobbying peuvent entraîner des risques relatifs à la réputation, à la législation et à la réglementation, qui peuvent finalement nuire à la valeur à long terme des actionnaires. Dans ce contexte, un lobbying climatique transparent et conforme aux objectifs de l'Accord de Paris est essentiel pour que les investisseurs s'assurent que leurs investissements sont conformes à leur devoir fiduciaire.

14 Climate Action 100+. « Shareholders Escalate Campaign Pressing Companies to 'Walk Their Talk' on Climate Lobbying ». 14 mars 2022 : <https://www.ceres.org/news-center/press-releases/shareholders-escalate-campaign-pressing-companies-walk-their-talk>

15 Investor statement of intent: Global Standard on Responsible Climate Lobbying. 2022 : [https://climate-lobbying.com/wp-content/uploads/2022/03/2022\\_investor-statement-of-intent\\_GlobalStandard-Responsible-Climate-Lobbying.pdf](https://climate-lobbying.com/wp-content/uploads/2022/03/2022_investor-statement-of-intent_GlobalStandard-Responsible-Climate-Lobbying.pdf)

16 OCDE. Lobbyists, Governments and Public Trust. Volume 3, Implementing the OECD Principles for transparency and integrity in lobbying, 2014, disponible sur : <https://www.oecd.org/gov/ethics/lobbyists-governments-trust-vol-3-highlights.pdf>

17 UNPRI. Converging on Climate Lobbying : Aligning corporate practice with investor expectations. 2018, disponible sur : [https://www.unpri.org/Uploads/g/v/q/PRI\\_Converging\\_on\\_climate\\_lobbying.pdf](https://www.unpri.org/Uploads/g/v/q/PRI_Converging_on_climate_lobbying.pdf)

18 Imperial Oil, 2021, Rapport ESG

19 MEG Energy, 2021, Rapport ESG

## 1.3.

### Les attentes des investisseurs en matière de lobbying climatique

Les investisseurs attendent des entreprises qu'elles mènent leurs activités de lobbying directes et indirectes conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.<sup>20</sup> Cela signifie que les entreprises doivent allouer leurs ressources de lobbying pour soutenir les efforts du gouvernement pour atteindre leur ambition de zéro émission nette en cohérence avec l'objectif de 1,5 °C d'ici 2050.

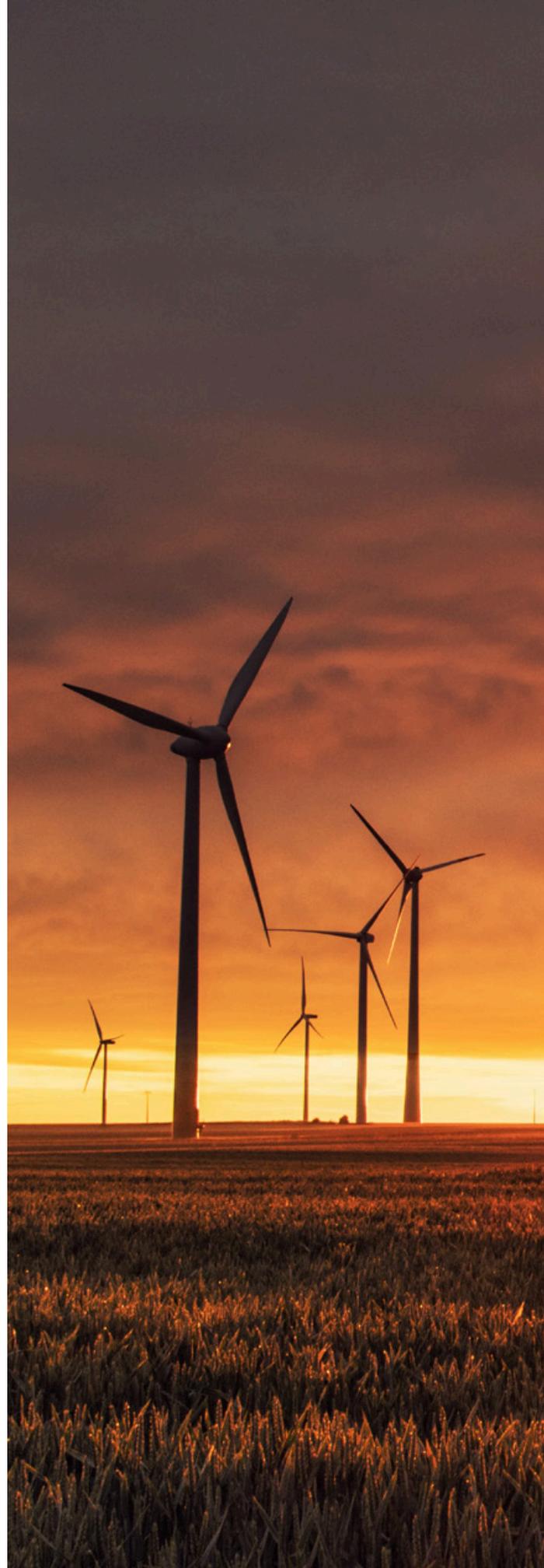
**Les attentes des investisseurs englobent plusieurs aspects clés qui sont reflétés dans la méthodologie de référence. Les entreprises devraient :**

1. Soutenir publiquement et explicitement les objectifs de l'Accord de Paris visant à maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, d'ici la fin de ce siècle, et à poursuivre les efforts pour limiter la hausse en dessous de 1,5 °C.
2. S'engager à mener leurs activités de lobbying conformément aux objectifs énoncés dans l'Accord de Paris.
3. Établir des processus transparents et un système de responsabilisation pour s'assurer que leurs activités de lobbying directes et indirectes, y compris les adhésions à des associations industrielles, sont alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris.
4. Mobiliser de manière proactive les décideurs politiques et les associations industrielles pour promouvoir des externalités politiques ambitieuses conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.
5. Divulguer les positions politiques qui guident son travail de plaidoyer, et clarifier la législation et les règlements qu'il cherche à influencer de manière transparente et opportune.

De ce point de vue, la divulgation d'informations sur les entreprises devrait permettre aux investisseurs d'identifier les principales priorités des entreprises bénéficiaires en matière de lobbying et les résultats politiques attendus.

---

<sup>20</sup> Investor statement of intent: Global Standard on Responsible Climate Lobbying. 2022 : [https://climate-lobbying.com/wp-content/uploads/2022/03/2022\\_investor-statement-of-intent\\_GlobalStandard-Responsible-Climate-Lobbying.pdf](https://climate-lobbying.com/wp-content/uploads/2022/03/2022_investor-statement-of-intent_GlobalStandard-Responsible-Climate-Lobbying.pdf)



## 1.4

### Leadership de SHARE en matière de lobbying climatique dans le secteur pétrolier et gazier canadien

SHARE a une longue expérience de l'engagement dans la promotion de pratiques de lobbying climatique responsables, de la transparence et d'une plus grande responsabilité au niveau des conseils d'administration. Nous concentrons nos efforts d'engagement sur le secteur pétrolier et gazier canadien et américain, car nous pensons que c'est là que nous pouvons avoir le plus d'impact. Le secteur pétrolier et gazier a été particulièrement actif dans la sphère politique pour limiter l'intervention des gouvernements sur les questions climatiques, et ses impacts négatifs ont été bien documentés dans les deux juridictions.<sup>21</sup>

En 2020, SHARE a publié son premier indice de référence sur le lobbying climatique en évaluant et en classant les 22 entreprises canadiennes cotées dans l'indice TSX Capped Energy selon la qualité de leur divulgation en matière de lobbying.<sup>22</sup> L'objectif du rapport était de fournir aux investisseurs un aperçu précis du degré de transparence du secteur pétrolier et gazier canadien concernant ses activités de lobbying en matière de climat. Le rapport a conclu que, bien que toutes les entreprises évaluées aient participé à des activités de lobbying directes ou indirectes, une grande majorité d'entre elles n'ont pas fourni d'informations suffisantes et significatives sur la manière dont elles ont influencé les résultats des politiques au niveau fédéral ou provincial. La mauvaise qualité de la divulgation est particulièrement préoccupante, car elle empêche les investisseurs de comprendre dans quelle mesure les activités de lobbying des entreprises sont réellement alignées sur leurs intérêts.

Cette année, SHARE publie son deuxième indice de référence sur le lobbying climatique, en s'appuyant sur la méthodologie et les objectifs de l'indice de référence de 2020. Bien que, en moyenne, les entreprises que nous avons évaluées aient amélioré leur divulgation, elles ont tout de même obtenu de mauvais résultats dans plusieurs catégories. Leur performance insuffisante peut indiquer que : (1) les entreprises pétrolières et gazières canadiennes sous-estiment encore la matérialité du lobbying climatique ; et (2) les intérêts des conseils d'administration et des investisseurs ne sont pas alignés lorsqu'il s'agit de la voie vers un avenir neutre en carbone. Les résultats de cette deuxième édition devraient inciter les investisseurs à s'engager auprès du secteur pétrolier et gazier canadien, et à communiquer leurs attentes en matière de lobbying climatique responsable et de défense des politiques.

21 Graham Nicolas, et al. Big Oil's Political Reach: Mapping fossil fuel lobbying from Harper to Trudeau. Novembre 2019 : <https://policyalternatives.ca/publications/commentary/canada%e2%80%99s-fossil-fuel-lobby-influences-policy-and-decisions-major-federal>; InfluenceMap. « An Investor Enquiry: How Much Big Oil Spends on Climate Lobbying. Avril 2016 : <https://influencemap.org/report/Climate-Lobbying-by-the-Fossil-Fuel-Sector>

22 SHARE. Climate Lobbying in the Canadian Oil & Gas Sector: Investor Benchmark of Oversight and Disclosure. 2020 : [https://share.ca/wp-content/uploads/2020/09/SHARE\\_climate\\_lobbying\\_4.pdf](https://share.ca/wp-content/uploads/2020/09/SHARE_climate_lobbying_4.pdf)

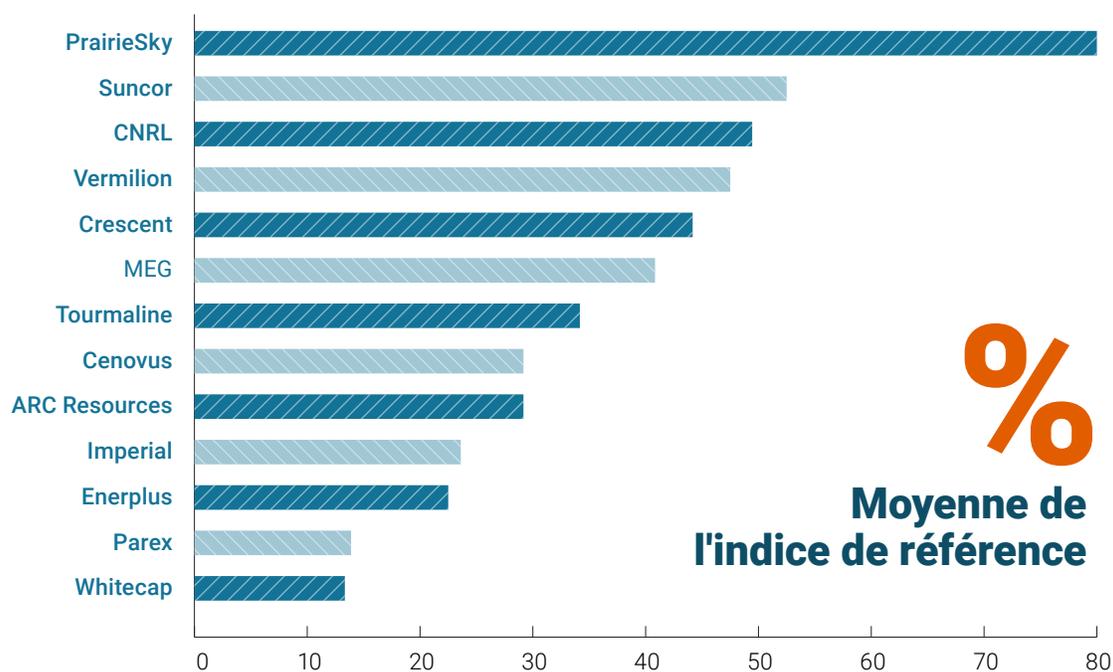
# 02

## Résumé des constatations

Par rapport à l'indice de référence sur le lobbying climatique pour 2020, les résultats de cette deuxième évaluation montrent des progrès relatifs à plusieurs indicateurs.<sup>23</sup> Cependant, la qualité moyenne de la divulgation dans le secteur pétrolier et gazier canadien reste faible. Les entreprises ont obtenu, en moyenne, 37 % dans toutes les catégories cette année, contre 24 % en 2020.

Suncor et PrairieSky Royalties sont les seules entreprises à avoir obtenu un score supérieur à 50 %. Bien que le score de Suncor soit stable par rapport à 2020, avec un score moyen de 53 %, PrairieSky Royalties a considérablement amélioré sa divulgation et a obtenu une note de 80 % (voir le graphique 1).

GRAPHIQUE 1



23 Nous avons identifié les progrès grâce à une méthodologie ajustée et comparable. Voir la section 3. Indexer le lobbying climatique : Méthodologie

**TABLEAU 1 : RÉSUMÉ DES CONSTATATIONS PAR THÈME**

Nom de l'entreprise	Position, politique et engagement	Gouvernance et gestion	Transparence	Alignement	% MOYEN
PrairieSky	67 %	100 %	N/A	N/A	80 %
Vermilion	38 %	75 %	71 %	13 %	48 %
Suncor	63 %	75 %	58 %	16 %	53 %
Crescent	38 %	81 %	54 %	6 %	44 %
Tourmaline	38 %	50 %	54 %	0 %	34 %
ARC Resources	38 %	25 %	54 %	6 %	29 %
Cenovus	38 %	31 %	46 %	6 %	29 %
CNRL	63 %	81 %	43 %	9 %	49 %
Imperial	44 %	16 %	39 %	0 %	24 %
MEG	75 %	50 %	33 %	3 %	41 %
Enerplus	38 %	25 %	25 %	3 %	23 %
Parex	19 %	31 %	3 %	0 %	14 %
Whitecap	0 %	50 %	0 %	0 %	13 %

Nous observons que, parmi les entreprises qui ont fait des progrès, plusieurs ont amélioré de manière significative leurs communications en réponse à l'appétit toujours plus grand des actionnaires pour les informations et les données climatiques. Une plus grande transparence sur le lobbying climatique va de pair avec une plus grande transparence sur les risques climatiques en général. Cependant, nous ne pouvons pas non plus conclure à une forte corrélation. De nombreux facteurs peuvent influencer la divulgation d'informations par une entreprise, y compris, mais sans s'y limiter, la pression des actionnaires et la concurrence.



# 03

## Indexer le lobbying climatique : Méthodologie

### Objectif

TABLEAU 2 : TROIS PREMIÈRES POSITIONS ET NOTES DE L'ENTREPRISE PAR THÈME

Thèmes	Note moyenne des entreprises		Commentaire
	3 premières positions	Tout	
<b>Position, politique et engagement</b>	56 %	43 %	Il est à noter que seules quatre sociétés ont fait des déclarations clarifiant leur position vis-à-vis des objectifs de l'Accord de Paris, notamment Suncor, MEG Energy, Canadian Natural Resources et Imperial Oil. La grande majorité des entreprises ont fourni des informations significatives sur leur approche des questions liées au climat, à l'exception de Whitecap, qui est la seule entreprise à avoir obtenu un score de 0 dans cette catégorie. De même, toutes les entreprises ont fourni un minimum d'informations concernant leur approche en matière de lobbying, à l'exception de Whitecap. Bien que la plupart des entreprises aient reçu des points dans cette catégorie spécifique, la qualité de la divulgation de leur politique de lobbying reste faible. Il n'y a aucune preuve qu'une entreprise ait intégré des considérations de lobbying climatique dans sa politique de lobbying.
<b>Gouvernance et gestion</b>	83 %	53 %	La grande majorité des entreprises ont obtenu un score complet pour avoir mis en place une surveillance des risques liés au changement climatique, à l'exception d'Imperial Oil. Seules deux entreprises ont établi des responsabilités claires pour le conseil d'administration en matière d'activités de lobbying : Whitecap et Crescent Point Energy. La moitié des entreprises que nous avons évaluées ont fourni des renseignements sur les responsabilités des dirigeants en matière de lobbying et des renseignements sur les processus en place pour surveiller ces activités.
<b>Transparence</b>	57 %	40 %	La plupart des entreprises ont divulgué des informations sur leurs activités de lobbying directes et indirectes. Seules trois entreprises n'ont pas fourni une liste complète de leurs adhésions à des associations industrielles : MEG Energy, Whitecap et Parex Resources. Bien que PrairieSky Royalties n'ait pas été notée dans cette catégorie, nous notons qu'il s'agit de la seule entreprise qui a divulgué de manière transparente le paiement qu'elle a effectué à l'association unique à laquelle elle appartenait en 2020.
<b>Alignement</b>	13 %	5 %	Sur les 12 entreprises, quatre ont un score de 0 et seulement deux ont un score supérieur à 10 % : Vermilion (13 %) et Suncor (16 %). Dans ce thème, la plupart des entreprises ont obtenu des points parce qu'elles ont fourni un minimum d'informations concernant le processus qu'elles ont mis en œuvre pour s'assurer que leurs adhésions à des associations sont en accord avec leurs propres positions sur le climat. Sur la base de la divulgation publique, aucune entreprise n'a procédé à un examen pour évaluer dans quelle mesure ses adhésions sont alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris. Suncor est la seule entreprise à avoir exprimé un désalignement partiel avec l'ACPP sur la taxe sur le carbone et à avoir clarifié les mesures qu'elle prend pour combler les lacunes. Notamment, PrairieSky est la seule entreprise à avoir divulgué le non-renouvellement de sa seule adhésion à une association industrielle (ACPP).

Ce rapport examine le niveau de transparence et la qualité de l'information fournie par une sélection de sociétés pétrolières et gazières canadiennes inscrites à l'indice S&P/TSX Capped Energy (TTEN) en septembre 2021. Notre rapport analyse les informations rendues publiques par les entreprises que nous avons évaluées, ainsi que celles fournies par le biais de plateformes de reporting privées ou institutionnelles.<sup>24</sup>

## Thèmes, catégories et critères

Nous avons examiné les informations pertinentes des 13 sociétés pétrolières et gazières canadiennes inscrites à l'indice TSX 60 Capped Energy. Notre examen des divulgations publiques a porté sur cinq thèmes, répartis en 15 catégories.

Ces catégories et thèmes sont basés sur les attentes des investisseurs en matière de lobbying climatique (Investors' Expectations on Climate Lobbying<sup>25</sup>) et le guide des PRI pour un lobbying climatique responsable.<sup>26</sup>

En outre, afin de refléter les attentes les plus récentes des investisseurs en matière de lobbying climatique responsable, notre analyse a pris en compte la consultation sur le cadre d'évaluation du lobbying climatique responsable organisée par Chronos Sustainability en 2021.<sup>27</sup> L'objectif de la consultation était de recueillir les contributions d'une base diversifiée de parties prenantes, y compris les investisseurs, afin de développer un cadre pour « aider les investisseurs et autres parties prenantes à évaluer si et dans quelle mesure le lobbying des entreprises est aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le changement climatique ». <sup>28</sup> Cette consultation

a débouché sur la norme mondiale pour un lobbying climatique responsable, qui consiste en un ensemble d'attentes « destinées à obtenir un changement radical dans l'engagement des investisseurs et des entreprises en faveur d'un lobbying climatique responsable dans la pratique ». <sup>29</sup> Cet effort sans précédent initié par the Church of England, AP7 et BNP Paribas, et soutenu par plusieurs réseaux d'investisseurs dont SHARE, a recueilli le soutien d'investisseurs représentant collectivement 130 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion. <sup>30</sup>

**Les 15 catégories suivent un ensemble de critères, attribuant un point chacune. Les entreprises ont été évaluées en fonction des thèmes et des orientations suivants :**

1. **Position, politique et engagement** : L'entreprise précise-t-elle sa position sur l'Accord de Paris et fournit-elle des informations générales sur son approche des politiques climatiques? L'entreprise a-t-elle établi un cadre clair pour guider ses activités de lobbying, y compris l'élaboration d'une politique de lobbying comportant des dispositions relatives au lobbying climatique?
2. **Gouvernance et gestion** : L'entreprise a-t-elle établi une structure de responsabilité claire pour ses activités de lobbying?
3. **Transparence** : La société fournit-elle des renseignements utiles sur ses activités de lobbying directes et indirectes, y compris les paiements versés à des organisations tierces?
4. **Alignement** : L'entreprise procède-t-elle à un examen périodique pour évaluer dans quelle mesure ses adhésions à l'association sont alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris?

Les thèmes et indicateurs de cet indice de référence ont été ajustés et réorganisés par rapport à l'indice de référence du lobbying climatique pour 2020 afin de

24 **Remarque** : Ces plateformes comprennent les réponses individuelles des entreprises au questionnaire du CDP pour 2021 sur le changement climatique (le CDP est une organisation basée au Royaume-Uni qui aide les entreprises, les villes, les États et les régions à mesurer et à gérer leurs risques et leurs opportunités sur un large éventail de sujets environnementaux, dont le changement climatique. Chaque année, certaines entreprises sont invitées à fournir des données et des informations sur leur empreinte carbone par le biais d'un questionnaire complet. Il comprend également des questions relatives à l'engagement politique), le registre des lobbyistes de l'Alberta, le registre fédéral des lobbyistes du Canada et la base de données Opensecrets.org du Center for Responsive Politics. Dans de rares cas, nous avons pris en compte les réponses au questionnaire CDP Climate Change 2020 si les réponses au questionnaire CDP Climate Change 2021 n'étaient pas disponibles pour des raisons particulières. **Remarque** : Les déclarations publiques des entreprises étant régulièrement mises à jour, les résultats de l'indice de référence peuvent ne pas refléter les déclarations, les engagements et les pratiques les plus récents.

25 Investor Expectations on Corporate Climate Lobbying. 2019. Available at: [https://www.unpri.org/Uploads/i/k/t/Investor-Expectations-on-Corporate-Climate-Lobbying\\_enGB.pdf](https://www.unpri.org/Uploads/i/k/t/Investor-Expectations-on-Corporate-Climate-Lobbying_enGB.pdf)

26 UNPRI. Converging on Climate Lobbying: Aligning corporate practice with investor expectations. 2018, disponible sur : [https://www.unpri.org/Uploads/g/v/q/PRI\\_Converging\\_on\\_climate\\_Lobbying.pdf](https://www.unpri.org/Uploads/g/v/q/PRI_Converging_on_climate_Lobbying.pdf)

27 Chronos Sustainability and Church of England Pensions Board. Responsible Climate Change Lobbying Assessment Framework Consultation Draft. Avril 2021 : <https://www.chronossustainability.com/s/Assessment-framework-and-indicators.pdf>

28 Chronos Sustainability. « Responsible climate change lobbying Consultation on assessment framework ». 2021: <https://www.chronossustainability.com/climate-change-lobbying-consultation-on-assessment-framework>

29 Responsible Climate Lobbying: the Global Standard: <https://climate-lobbying.com/>

30 Responsible Climate Lobbying: the Global Standard: <https://climate-lobbying.com/about/supporters/>

simplifier la structure du rapport et de refléter les attentes des investisseurs en matière d'alignement sur l'Accord de Paris. Par exemple, dans l'indice de référence pour 2020, la catégorie Alignement évaluait si les entreprises divulguaient des informations sur les procédures en place pour garantir l'alignement de leurs activités de lobbying sur les objectifs de l'Accord de Paris et de leur position relative au climat. Dans l'édition de 2022, la catégorie « Alignement » n'accorde pas autant d'importance aux entreprises qui procèdent à une évaluation de leurs efforts de lobbying par rapport à leurs propres buts et objectifs climatiques internes ; ce changement est conforme au consensus selon lequel les entreprises devraient aligner leurs propres objectifs sur une ambition nette zéro.

## Portée

Les entreprises sélectionnées comprennent, entre autres, des producteurs de pétrole et des exploitants de pipelines. L'éventail des activités représentées dans notre analyse nous permet de tirer des conclusions qui non seulement reflètent l'état des pratiques dans l'industrie pétrolière et gazière canadienne, mais qui sont également pertinentes pour les investisseurs ayant des portefeuilles diversifiés dans le secteur pétrolier et gazier.

**Remarque :** Il y a un changement notable dans le nombre d'entreprises comparées, par rapport à l'indice de référence du lobbying climatique de 2021. En 2021, nous avons évalué la divulgation de 22 entreprises, tandis que l'édition 2022 comprend l'évaluation de 13 entreprises. Cette différence peut s'expliquer par un changement significatif du nombre de sociétés inscrites à l'indice TSX 60 Capped Energy. Ces dernières années, le secteur a connu un certain nombre de consolidations et a souffert de la faiblesse des revenus et des perspectives, ce qui a contribué au retrait de plusieurs sociétés pétrolières et gazières de l'indice.

SHARE a contacté des entreprises comparées en novembre 2021 et les a invitées à examiner nos premières conclusions. Nous leur avons donné l'occasion de clarifier certains aspects de leur divulgation et d'en apprendre davantage sur les attentes des investisseurs en matière de lobbying climatique. Plusieurs entreprises ont offert de plus amples informations selon nos demandes ou ont offert de nous rencontrer. Le cas échéant, les constatations ont été ajustées.

**Pour plus de détails sur les thèmes, les catégories et la méthodologie de notation, voir l'Annexe 1.**

# 04

## Constatations par thème

Cette section présente et discute des résultats de référence par thème, et met en évidence les pratiques de pointe de l'industrie que nous avons identifiées.

### 4.1

#### Position, politique et engagement

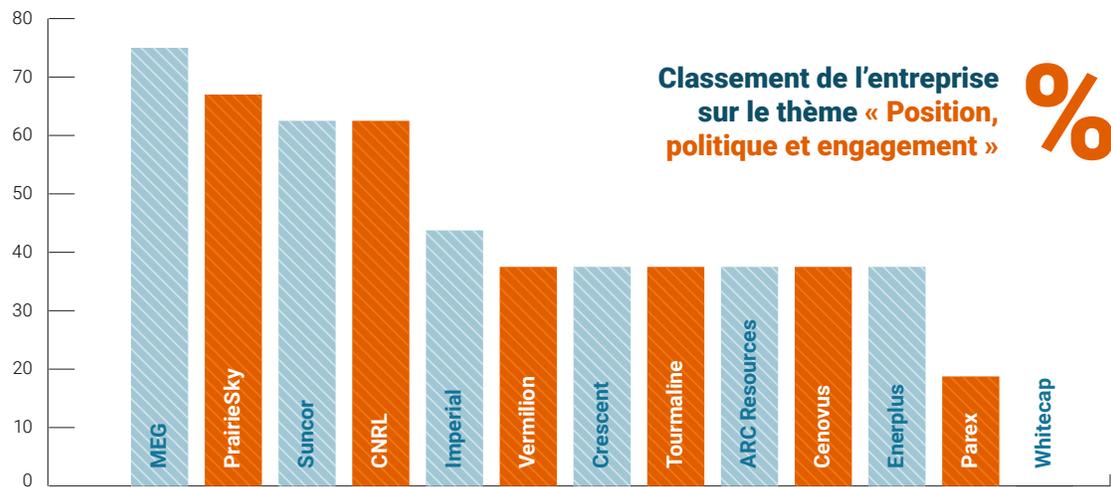
Les investisseurs institutionnels intègrent de plus en plus les risques climatiques dans leur gestion de portefeuille.

Cela exige que les entreprises fournissent des informations matérielles et opportunes sur la façon dont elles abordent les problèmes liés au climat, y compris sur la façon dont elles s'adaptent à la transformation de l'économie et sur l'impact de leurs activités sur le réchauffement climatique. Dans cette perspective, il est crucial pour les investisseurs de comprendre comment les entreprises se positionnent sur les questions climatiques, en particulier l'Accord de Paris. Les informations concernant l'approche d'une entreprise en matière de climat, y compris sa position, ses politiques et son engagement, constituent le premier pas vers la transparence.

**Notre évaluation du thème « Position, politique et engagement » est basée sur quatre critères :**

1. **Position sur l'Accord de Paris :** L'entreprise (a) approuve publiquement l'Accord de Paris ; OU (b) soutient publiquement les actions gouvernementales visant à élaborer et à mettre en œuvre une politique et une réglementation en matière de changement climatique.
2. **Approche des politiques climatiques :** L'entreprise fournit une analyse complète des politiques et réglementations climatiques spécifiques actuelles et émergentes, y compris les risques et opportunités associés pour l'entreprise (par exemple, discussion de la position, de la stratégie et de la réponse).
3. **Politique de lobbying :** (a) l'entreprise a une politique de lobbying accessible au public ou une politique qui comprend des dispositions traitant spécifiquement du lobbying ; et (b) l'entreprise a fait une déclaration publique qui traite de son engagement direct avec les décideurs, de son engagement indirect par l'intermédiaire d'organisations tierces et de son approche en matière de dons politiques.
4. **Politique de lobbying climatique :** (a) l'entreprise s'est engagée publiquement à mener tout son lobbying conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, dans le but déclaré de limiter l'élévation de la température mondiale à 1,5 °C ; et (b) l'entreprise s'est publiquement engagée à faire en sorte que les associations, alliances et coalitions dont elle est membre fassent pression conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

## GRAPHIQUE 2



En moyenne, les 13 entreprises que nous avons évaluées ont obtenu un score de 40 %, tandis que les trois premières entreprises se distinguent avec un score moyen de 68 %. PrairieSky Royalties (67 %), Suncor (63 %), Canadian Natural Resources (63 %) et MEG Energy (75 %) ont obtenu de meilleurs résultats que les 10 autres sociétés, entres autres parce qu'elles font partie des quatre sociétés qui ont fait une déclaration claire en faveur de l'objectif de l'Accord de Paris, avec Imperial Oil. MEG Energy est la seule entreprise à mentionner explicitement son engagement public envers le 1,5 °C.

**Fait marquant :** Dans son Rapport ESG 2021, **MEG Energy** dit qu'elle est « engagée à soutenir les objectifs mondiaux et nationaux de lutte contre le changement climatique, en particulier l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à bien moins de 2 °C, et de poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. Cela comprend l'orientation du gouvernement canadien d'établir des objectifs nationaux en vertu de l'Accord de Paris, à savoir l'atteinte d'émissions nettes de GES nulles d'ici 2050, au moyen d'un cadre qui favorise la transparence et la responsabilité. »<sup>31</sup>

**Fait marquant :** Dans son rapport sur le développement durable de 2021, Suncor déclare : « Nous sommes engagés à appuyer certaines initiatives connexes, notamment : la volonté de l'Accord de Paris sur le climat de mener à l'élaboration de politiques visant à développer une économie sobre en carbone, comme le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. »<sup>32</sup>

**Fait marquant :** Sur son site, Canadian Natural Resources déclare qu'elle « soutient le leadership du Canada dans l'Accord de Paris comme voie pour réduire les émissions et stimuler l'innovation. Nous appuyons également les objectifs des gouvernements fédéral et provinciaux visant à réduire les émissions de méthane de 45 % d'ici 2025. »<sup>33</sup>

L'augmentation des demandes des actionnaires en faveur d'un engagement plus solide en accord avec les objectifs de l'Accord de Paris au Canada et au niveau international est probablement l'un des facteurs qui poussent les entreprises pétrolières et gazières canadiennes à prendre des engagements publics en faveur des objectifs de Paris. En outre, l'ACPP, l'une des plus importantes associations industrielles défendant les intérêts du secteur pétrolier et gazier au Canada, a révisé sa position sur le climat au cours des deux dernières années. Dans son « Engagement climatique de

31 MEG Energy. Rapport ESG 2021. <https://www.megenergy.com/sites/default/files/MEG%20Energy%20ESG%20Report%202021.pdf>

32 Suncor. 2021. Rapport sur le développement durable [https://sustainability-prd-cdn.suncor.com/-/media/project/ros/shared/documents/reports-on-sustainability/2021-report-on-sustainability-fr.pdf?modified=20211214162251&\\_ga=2.127094285.1606486604.1655690502-1986874755.1655690502](https://sustainability-prd-cdn.suncor.com/-/media/project/ros/shared/documents/reports-on-sustainability/2021-report-on-sustainability-fr.pdf?modified=20211214162251&_ga=2.127094285.1606486604.1655690502-1986874755.1655690502)

33 Canadian Natural Resources. Climate Change Leadership. <https://www.cnrl.com/corporate-responsibility/environment/climate-change>. Consulté le 29 mars 2022.

l'industrie », l'ACPP déclare qu'elle travaille « avec les gouvernements pour réaliser les objectifs de réduction des émissions et l'ambition de l'Accord de Paris, dont le Canada est signataire, en tant que cadre mondial pour lutter contre les risques liés aux changements climatiques. Ce faisant, nous devons notamment définir l'objectif de neutralité carbone ainsi que le moyen le plus efficace et le plus rentable pour l'atteindre en ayant le moins d'impact possible sur la société. »<sup>34</sup> L'ACPP étant une organisation dirigée par ses membres, sa position publique révèle également un changement au sein de sa circonscription, et, bien que la position actualisée de l'ACPP sur le climat reste au mieux vague, elle donne plus de place à ses membres pour se positionner favorablement avec l'accord de Paris.

Nous avons également constaté qu'une majorité d'entreprises ont divulgué des informations substantielles sur la manière dont elles abordent les réglementations climatiques actuelles et potentielles susceptibles d'avoir un impact sur leurs activités commerciales. Cet état de la divulgation se traduit par un consensus des entreprises sur l'importance des risques réglementaires et opérationnels liés au climat. Bien que cet indicateur ne soit pas spécifiquement lié au lobbying des entreprises, il aide également les investisseurs à comprendre les principales réglementations climatiques qui peuvent avoir le plus d'impact sur les activités des entreprises. Il indique où les entreprises peuvent concentrer leurs efforts de lobbying pour minimiser ou retarder les impacts sur leurs activités.

Enfin, alors que la plupart des entreprises ont fourni des informations ou des déclarations minimales sur certains aspects de leurs activités de lobbying – notamment l'engagement direct auprès des décideurs, l'engagement indirect par le biais d'organisations tierces ou l'approche des dons politiques – seule MEG Energy a rendu publique sa politique de lobbying, qui aborde tous les points ci-dessus. Nos recherches montrent notamment qu'aucune entreprise ne s'est engagée publiquement à mener l'ensemble de ses activités de lobbying, y compris ses adhésions, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, dans le but avoué de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C.

## 4.2

### Gouvernance et gestion

Les conseils d'administration ont la responsabilité de représenter les meilleurs intérêts des actionnaires et d'agir en tant que gardiens de la performance à long terme de la société.

À cet égard, ils ont l'obligation d'identifier et de surveiller les risques susceptibles d'avoir un impact important sur la valeur à long terme d'une entreprise, et de fournir des orientations stratégiques pour aider la direction à gérer ces risques existants et potentiels. Compte tenu des risques et des occasions associés au lobbying climatique, il est crucial pour les entreprises de mettre en place un système solide de responsabilité, y compris la supervision et le suivi de l'engagement avec les décideurs politiques, et le financement d'organisations tierces qui mènent des activités de défense politique au nom de l'entreprise.

Les conseils d'administration doivent exercer une surveillance adéquate de la direction afin de s'assurer que les positions de l'entreprise en matière de climat sont conformes aux meilleurs intérêts des actionnaires et que la direction n'externalise pas le coût du lobbying sur la société en général. Par conséquent, les conseils d'administration doivent faire pression sur la direction pour qu'elle adopte des positions significatives sur le climat, alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris, et s'assurer que les contributions de l'entreprise et de ses associations sectorielles aux décideurs politiques ne contreviennent pas à ces positions.

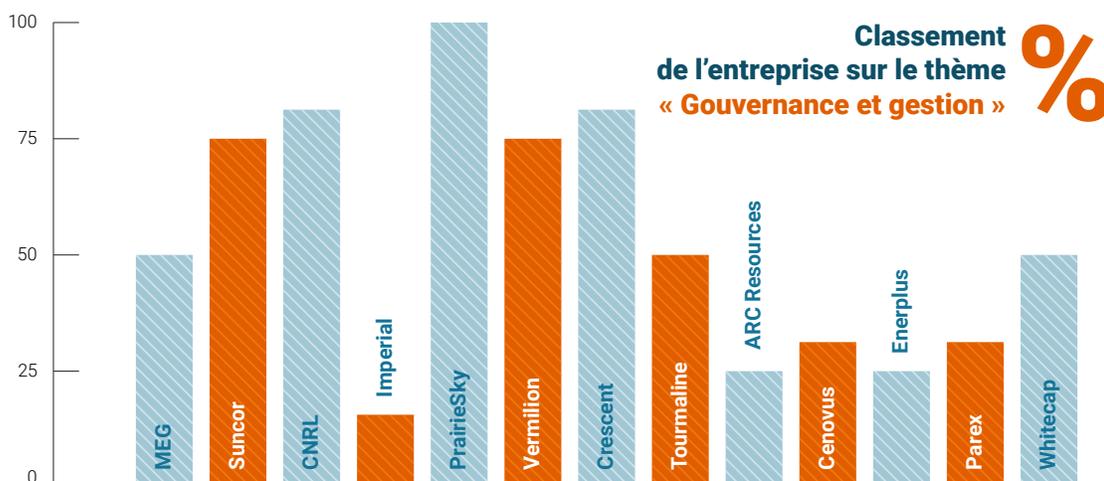
Par conséquent, les investisseurs attendent des informations complètes précisant les rôles et les responsabilités du conseil d'administration et de la direction en matière de surveillance des risques climatiques, y compris les risques liés aux mauvaises pratiques de lobbying. Ces responsabilités doivent être formalisées dans la charte du comité du conseil approprié et expliquées dans un document public.

#### Notre évaluation du thème Gouvernance et gestion est basée sur quatre critères :

- 1. Surveillance des risques liés au changement climatique :** L'entreprise : (a) décrit la surveillance et le contrôle des risques climatiques ; et (b) identifie la personne de la direction ou le comité du conseil d'administration responsable de la surveillance du climat.
- 2. Responsabilité du conseil d'administration :** L'entreprise a confié au conseil d'administration la supervision de ses activités de lobbying.
- 3. Responsabilité de la haute direction :** L'entreprise a confié la gestion du lobbying à un membre de la haute direction.
- 4. Surveillance et contrôle général des activités de lobbying :** L'entreprise décrit la supervision et le suivi des activités de lobbying.

34 ACPP. L'engagement climatique de l'industrie. <https://www.capp.ca/fr/explore/engagement-climatique-de-lindustrie/> Consulté le 29 mars 2022

GRAPHIQUE 3



La plupart des entreprises que nous avons évaluées ont obtenu un score supérieur à 50 %, ce qui peut s'expliquer par la normalisation de la surveillance des risques liés au climat. Toutes les entreprises, à l'exception de l'Imperial Oil, ont précisé, dans leur communication publique ou dans le questionnaire du CDP, la structure de surveillance et de contrôle des risques climatiques, y compris la répartition des responsabilités entre la direction et le conseil d'administration. Cependant, la surveillance du lobbying climatique est une caractéristique rare de la responsabilité des conseils d'administration des entreprises pétrolières et gazières canadiennes. Seuls Crescent Point Energy et Whitecap ont clairement décrit la responsabilité de leur conseil d'administration en matière d'activités de lobbying.

**Fait marquant :** Crescent Point Energy a attribué la surveillance des activités de lobbying et des contributions politiques au comité du conseil chargé de la gouvernance et des mises en candidature.<sup>35</sup>

**Fait marquant :** Whitecap a mis en place un comité de développement durable et de défense des intérêts au niveau du conseil d'administration.<sup>36</sup>

Nos recherches indiquent que les entreprises sont plus enclines à divulguer quel membre de l'équipe de la haute direction est responsable des activités de lobbying et à fournir une description des procédures générales de lobbying et de surveillance.

**Fait marquant :** Vermillon fournit une information complète sur la répartition des responsabilités en matière de lobbying, du plus haut niveau de l'équipe de direction aux directeurs des unités commerciales. Notamment, la divulgation de Vermillon consiste en une description très détaillée de toutes les personnes responsables de l'engagement public, y compris le président, le directeur financier et le vice-président des relations avec les investisseurs, et du processus qu'elle emploie pour assurer la cohérence entre l'engagement externe et ses directives internes.<sup>37</sup>

35 Crescent Point Energy. Rapport ESG 2021

36 Whitecap. Mandate and Term of Reference for the Sustainability and Advocacy Committee: [https://www.wcap.ca/download\\_file/view/489](https://www.wcap.ca/download_file/view/489)

37 Vermillon. Questionnaire du CDP sur le climat 2021

## 4.3

### Transparence

Bien que les grandes entreprises publiques puissent disposer de suffisamment de ressources internes et de consultants pour s'engager directement auprès des décideurs et définir leurs propres programmes politiques, la plupart d'entre elles trouvent un intérêt à mettre en commun leurs ressources et à coordonner leurs efforts par le biais d'associations sectorielles afin de promouvoir des résultats politiques qui profiteraient à l'entreprise et au secteur dans son ensemble.

Ces groupes de pression constituent une alternative rentable pour faire avancer les questions spécifiques à l'industrie, et une plateforme pour le partage des meilleures pratiques. Cependant, le lobbying mené par ces organisations n'est pas divulgué publiquement par ses membres. Cette opacité crée un angle mort pour les investisseurs, car ils ne peuvent évaluer le bien-fondé des ressources allouées à ces organisations.

Par conséquent, pour être exhaustive, la divulgation des activités de lobbying des entreprises devrait non seulement indiquer les priorités en matière de lobbying, mais également les adhésions aux associations de l'industrie et les paiements versés à des organisations tierces.

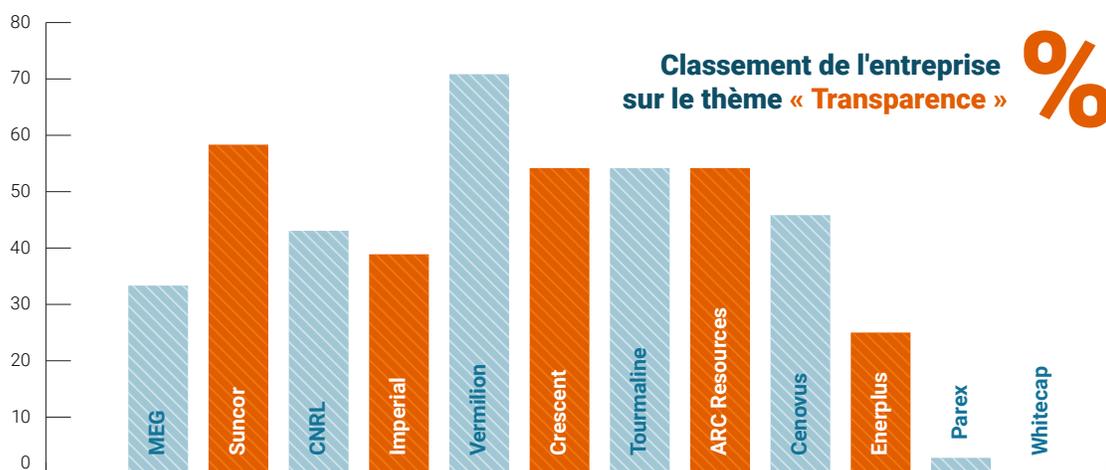
#### Notre évaluation du thème

##### Transparence repose sur trois critères :

1. **Lobbying direct** : (a) l'entreprise indique les thèmes généraux de ses priorités en matière de lobbying (par exemple, le changement climatique, les communautés autochtones, les taxes, etc.) ; (b) l'entreprise fournit une liste détaillée et complète de ses priorités en matière de lobbying sur le changement climatique (par exemple, la taxe sur le carbone, la réglementation sur le méthane, les émissions de GES, la technologie, etc.) ; et (c) l'entreprise indique clairement la législation spécifique liée au climat dans laquelle elle s'est directement engagée au cours de l'année précédente, y compris sa position en faveur ou contre la législation.
2. **Adhésion à des associations industrielles** : (a) l'entreprise divulgue son adhésion, son soutien et son implication dans des associations industrielles et commerciales ; et (b) l'entreprise précise laquelle de ces organisations est impliquée dans le lobbying lié au climat.
3. **Paiements** : (a) l'entreprise divulgue le montant total des dépenses de lobbying, y compris celles consacrées au lobbying direct et au lobbying indirect ; et (b) l'entreprise divulgue le montant total des dépenses de lobbying consacrées au financement d'associations professionnelles et d'autres organisations tierces qui publient des recherches, prennent des positions ou font du lobbying sur des questions liées au climat.



#### GRAPHIQUE 4



Nos recherches indiquent que les entreprises que nous avons évaluées ont amélioré leur transparence en ce qui concerne leurs priorités en matière de lobbying. En moyenne, les entreprises ont obtenu une note de 41 %. La plupart des entreprises ont divulgué les thèmes généraux de leur politique climatique, et plusieurs ont fourni un aperçu détaillé des politiques sur lesquelles elles concentrent leurs efforts de plaidoyer.

**Faits marquants :** Suncor a dévoilé la liste des politiques et des règlements spécifiques qu'elle a préconisés, notamment le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques ; la Norme sur les combustibles propres (NCP) au Canada ; la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre (LTPGES), qui englobe l'élaboration de la taxe sur les carburants à la consommation et le système de tarification fondé sur la production industrielle et le programme d'échange de droits d'émission connexe ; les lois sur la carboneutralité d'ici 2050 et sur la transition équitable, toutes deux en cours d'élaboration ; le Technology Innovation and Emissions Reduction Regulation de l'Alberta ; le programme de plafonnement et d'échange et le Plan d'action pour la transition énergétique du Québec ; la norme de rendement en matière d'émissions et les règlements sur les carburants renouvelables de l'Ontario ; et le Clean BC Climate Action Plan et le Renewable & Low Carbon Fuel Requirements Regulation de la Colombie-Britannique.<sup>38</sup>

Cette évolution est remarquable, car les entreprises canadiennes accordent généralement la priorité au respect des obligations fédérales et provinciales en matière de rapports sur le lobbying. Si les registres publics existants au Canada permettent aux parties prenantes d'accéder à des informations minimales sur les acteurs impliqués et les questions de haut niveau discutées, ils ne fournissent pas suffisamment d'informations sur les interactions entre les entreprises pour permettre aux investisseurs d'apprécier l'approche d'une entreprise en matière de politique. À cet égard, il est impératif que les entreprises offrent aux investisseurs un niveau de transparence plus élevé afin que ceux-ci puissent évaluer si le lobbying direct ou indirect d'une entreprise ne va pas à l'encontre de ses intérêts ou de ses bénéficiaires.

Les entreprises ont, dans leur grande majorité, divulgué la liste des associations sectorielles auxquelles elles appartiennent ; toutefois, nombre d'entre elles n'ont pas précisé lesquelles de ces associations sont impliquées dans les questions liées au climat.

Enfin, aucune entreprise que nous avons évaluée n'a divulgué les fonds alloués au financement des groupes industriels, des lobbyistes internes et des autres organisations tierces, y compris les consultants. Bien que PrairieSky Royalties ne soit pas notée dans cette catégorie spécifique, elle est la seule entreprise à avoir divulgué le montant total des dépenses de lobbying et des paiements effectués aux associations industrielles.

38 Suncor. Questionnaire du CDP sur le climat 2021

## 4.4

### Alignement

Au cours des dernières années, le lobbying des groupes industriels est devenu une question climatique clé pour les investisseurs institutionnels.

Alors que les investisseurs se méfient de plus en plus de l'impact que des retards supplémentaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques climatiques pourraient avoir sur le réchauffement planétaire, les entreprises subissent une pression croissante pour aligner leurs stratégies de lobbying, y compris l'adhésion à des associations industrielles, sur les objectifs de l'Accord de Paris. Ces dernières années, les compagnies pétrolières et gazières ont été plus enclines à prendre des positions publiques en faveur de la réalisation des objectifs de Paris ; toutefois, ces positions publiques ne correspondent pas toujours à leurs dépenses politiques et de lobbying. Les divergences entre les promesses publiques des entreprises et la défense des politiques peuvent non seulement représenter un risque pour la réputation de l'entreprise, mais aussi entraver la capacité des gouvernements à atteindre leurs objectifs climatiques – et, par conséquent, menacer la valeur à long terme des actionnaires. En parallèle, les investisseurs institutionnels reconnaissent également les possibilités qu'offre le lobbying des entreprises pour une action climatique efficace, car la défense des intérêts des entreprises en faveur d'une politique climatique ambitieuse peut accélérer la transition vers un avenir neutre en carbone.

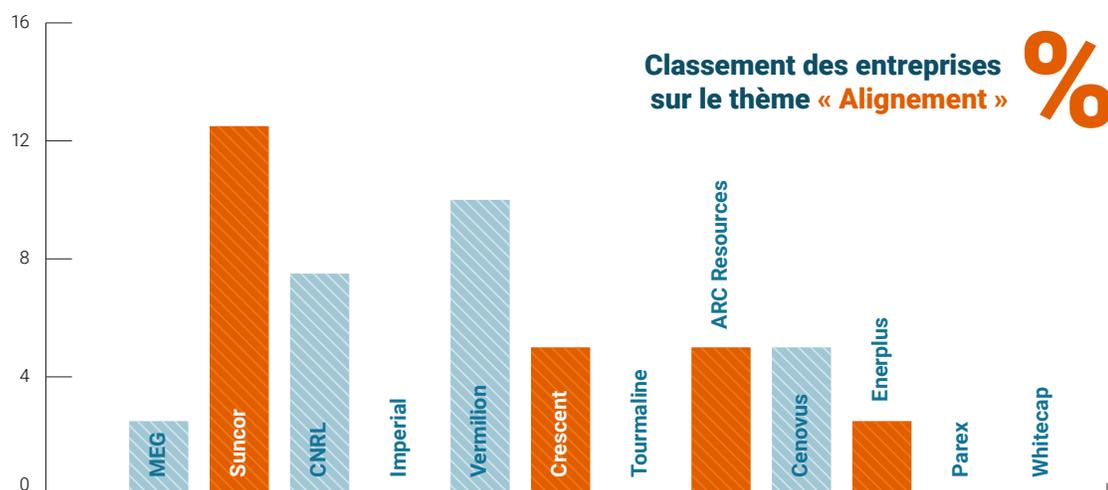
#### Notre évaluation du thème

Alignement repose sur quatre critères :

1. **Processus** : (a) l'entreprise divulgue un examen périodique des activités de lobbying de ses associations commerciales, y compris leurs positions et leurs déclarations ; et (b) l'entreprise a établi un processus ou un cadre clair pour identifier et traiter les désaccords entre les positions de lobbying prises par les associations commerciales qu'elle finance et les objectifs de l'Accord de Paris.
2. **Identification des divergences** : (a) l'entreprise divulgue publiquement toutes les divergences qu'elle a identifiées concernant les associations professionnelles et les objectifs de l'Accord de Paris ; et (b) l'entreprise identifie clairement les positions qui diffèrent des objectifs de l'Accord de Paris.
3. **Mesures correctives** : L'entreprise identifie l'éventail des mesures à prendre lorsqu'elle identifie un désalignement important avec une position soutenue par une association commerciale qu'elle finance.
4. **Preuve** : L'entreprise a publiquement retiré, OU s'est publiquement engagée à retirer, son soutien ou son adhésion lorsqu'elle a identifié une discordance entre les positions de lobbying adoptées par l'association professionnelle et les objectifs de l'Accord de Paris.



## GRAPHIQUE 5



En moyenne, les 13 entreprises comparées ont obtenu une note de 5 % sur le thème de l'alignement. Notamment, quatre entreprises n'ont fourni aucune information sur l'un des éléments de cet indicateur, à savoir Imperial Oil, Tourmaline, Parex Resources et Whitecap Energy. Aucune entreprise, à l'exception de PrairieSky Royalties, qui n'est pas notée dans cette catégorie, n'a révélé son intention de ne pas renouveler son adhésion à une association industrielle. Ceci est particulièrement décevant, car nous savons qu'au cours des dernières années, certaines entreprises de cet indice de référence ont pris la décision de se distancer de certaines associations en raison d'un décalage de leur position climatique ou pour d'autres raisons.

Bien que nous reconnaissons les progrès réalisés par l'industrie au cours des deux dernières années pour offrir une plus grande transparence sur le lobbying climatique des entreprises, toutes les sociétés n'ont pas réussi à expliquer comment leurs stratégies de lobbying et leurs adhésions s'alignent sur les objectifs de l'Accord de Paris

Cette mauvaise performance met en évidence le décalage entre la communication des entreprises et les attentes des investisseurs en matière de stratégies de lobbying. Ce manque de transparence contraste avec les progrès observés récemment aux États-Unis et en Europe, au sein et en dehors du secteur pétrolier et gazier. À titre d'illustration, en 2021, plusieurs grands émetteurs de GES américains, dont Exxon Mobil,<sup>39</sup> ont publié un rapport indépendant examinant l'alignement de leurs adhésions à des associations industrielles sur l'ambition de l'Accord de Paris en réponse à la pression des investisseurs.

Pour être significatifs, ces rapports doivent expliquer le processus et le cadre mis en œuvre par les entreprises pour suivre les positions des associations industrielles sur les questions climatiques, et identifier et traiter les éventuels désalignements avec les objectifs de l'Accord de Paris. En outre, ces rapports devraient divulguer publiquement le résultat de cette évaluation, afin d'informer les investisseurs de tout désalignement constaté par les entreprises et des mesures correctives prises pour y remédier. Suncor a obtenu la note la plus élevée (16 %), car c'est la seule entreprise qui a reconnu qu'elle n'était pas alignée sur la position de l'ACPP en matière de tarification du carbone. Toutefois, cette information n'a pas été suffisante pour attribuer un point à l'entreprise, car elle n'indique pas l'existence d'un processus de révision des objectifs de l'Accord de Paris. Nous notons également que, malgré ce décalage, Suncor a révélé son intention de rester un membre actif de l'ACPP et de continuer à travailler sur sa communication au sein du groupe industriel pour faire avancer la question de la politique de tarification du carbone.

<sup>39</sup> Exxon Mobil. 2021 Climate Lobbying Report. <https://corporate.exxonmobil.com/-/media/Global/Files/policy/Climate-lobbying/2021-Climat-Lobbying-Report.pdf>



ÉTUDE DE CAS :

## L'approche de Shell à l'égard de l'examen du climat par les associations industrielles 2021

Depuis 2019, Shell publie un bilan annuel de ses adhésions à des associations industrielles avec les objectifs de l'Accord de Paris. La qualité de ce rapport de lobbying place Shell dans une position de leader international.

Shell déclare sans ambiguïté qu'elle « soutient pleinement l'objectif de l'Accord de Paris sur le changement climatique de limiter la hausse de la température moyenne mondiale à bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre ses efforts pour la limiter à 1,5 °C ». Il mentionne également que sa stratégie actuelle, appelée Powering Progress, a une dimension politique, car elle « comprend le soutien des politiques, de la législation et de la réglementation pour accélérer le passage à l'énergie à faible émission de carbone, y compris dans les industries difficiles à décarboner, secteur par secteur. »

Dans son rapport annuel, l'entreprise examine les positions politiques et de plaidoyer de 36 associations dans le but déclaré de limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C. Alors que l'entreprise affirme être en phase avec 28 associations, elle reconnaît que ses positions sont incompatibles avec les huit autres. Shell a identifié un désalignement important avec le Queensland Resources Council et un certain désalignement avec sept autres associations, dont l'American Petroleum Institute, la Chamber of Minerals and Energy of Western Australia, l'Electric Power Supply Association, la National Association of Manufacturers, la Texas Oil & Gas Association, la U.S. Chamber of Commerce et WindEurope.

En outre, Shell explique les principales positions en matière de politique climatique de chacune des associations évaluées et les compare avec sa propre position

alignée sur l'ambition de 1,5 °C. Pour permettre aux investisseurs et aux parties prenantes de comprendre son cadre d'évaluation, l'entreprise fournit un résumé détaillé de ses priorités en matière de défense des intérêts, notamment en ce qui concerne l'Accord de Paris, les émissions nettes nulles, la tarification du carbone, la transition énergétique, les puits de carbone et autres politiques.

Enfin, Shell fournit une description significative des mesures qu'elle prend pour remédier au désalignement qu'elle a identifié et clarifie la position qu'elle défend lorsqu'elle choisit de rester au sein de l'association désalignée. Par exemple, Shell demande instamment au Queensland Resources Council de « soutenir explicitement l'objectif de l'Accord de Paris, de soutenir explicitement la tarification du carbone, de soutenir explicitement les politiques visant à encourager le passage à des sources d'énergie à plus faibles émissions pour la production d'électricité, et d'inclure une position selon laquelle il ne préconisera aucune nouvelle production d'électricité au charbon sans interruption ». En outre, elle encourage l'association à « affirmer son soutien à la réglementation directe des émissions de méthane et à la réduction des émissions de méthane tout au long de la chaîne d'approvisionnement en gaz naturel, ainsi qu'à encadrer son soutien en faveur de la capture et du stockage du carbone dans le contexte de son appui à l'objectif de l'Accord de Paris et de la carboneutralité. »



## Conclusion

Les faits montrent qu'au cours des dernières décennies, la rhétorique trompeuse sur le changement climatique, perpétuée par les entreprises de combustibles fossiles et leurs groupes industriels, a sapé la confiance du public dans le consensus scientifique. L'influence disproportionnée du secteur privé, en particulier du pétrole et du gaz, sur les priorités publiques en matière de climat a également entraîné des retards irréversibles dans l'adoption de législations et de réglementations climatiques efficaces.

Ces conséquences contribuent au risque systémique du changement climatique que les investisseurs ne peuvent gérer seuls. Une trajectoire compatible avec une ambition de 1,5 °C n'est possible que si le secteur privé – en particulier les acteurs qui contribuent le plus au réchauffement de la planète, comme les sociétés pétrolières et gazières – réoriente ses efforts de lobbying pour soutenir activement l'action climatique des gouvernements.

L'état actuel de la divulgation d'informations dans le secteur pétrolier et gazier canadien est particulièrement préoccupant, car la recherche a mis en évidence le poids qu'elle a sur les résultats de la politique climatique. Nos constats démontrent que, si les entreprises ont fait des progrès pour combler certaines lacunes en matière de divulgation en fournissant des informations souvent générales sur leurs priorités et stratégies de lobbying, toutes les entreprises ne parviennent pas à démontrer comment leurs adhésions à des associations s'alignent sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, il est encore plus important que les investisseurs surveillent de plus près le lobbying des entreprises. Alors que la crise humanitaire se détériore rapidement et que les défis de la chaîne d'approvisionnement en pétrole continuent de croître, l'industrie a encouragé l'expansion des combustibles fossiles malgré un avertissement clair selon lequel de telles politiques auraient de graves conséquences sur le réchauffement climatique. Les tensions géopolitiques ont créé une opportunité pour l'industrie de promouvoir mondialement le « pétrole éthique » canadien par rapport au « pétrole de conflit » russe.<sup>40</sup> Selon un éditorial publié par le Centre canadien de l'énergie, « les Canadiens doivent repenser la politique énergétique. L'approche humanitaire de la paix et de la sécurité mondiale consiste à produire davantage de pétrole et de gaz, et non à les persécuter. »<sup>41</sup> Tim McMillan, ancien président et chef de la direction de l'ACPP, a écrit en mars 2022 que « l'industrie – et les Canadiens – a besoin d'un engagement clair de la part du gouvernement fédéral pour accroître le développement et les exportations de pétrole et de gaz naturel au Canada. »<sup>42</sup> Toutefois, si les perturbations de la chaîne d'approvisionnement doivent inviter les régulateurs et les législateurs à repenser les politiques énergétiques, elles ne doivent pas détourner le Canada de son engagement en matière de consommation neutre en carbone. Au contraire, alors que les nations européennes se concentrent sur la réduction de leur dépendance au pétrole et au gaz, il existe une occasion pour le Canada de renforcer ses engagements climatiques tout en augmentant la résilience énergétique et climatique du pays.

Alors que les investisseurs s'efforcent de plus en plus d'aligner leurs portefeuilles sur un avenir carboneutre tout en naviguant dans les incertitudes du réchauffement climatique, il est impératif que les entreprises fassent leur part et représentent les meilleurs intérêts des actionnaires. En parallèle, les investisseurs devraient également jouer un rôle clé dans la promotion d'un système plus solide de responsabilisation pour les activités de lobbying climatique, et d'une plus grande transparence.

40 <https://theconversation.com/calls-for-ethical-oil-are-pushing-canada-to-become-a-petro-state-182844>; <https://www.aljazeera.com/news/2022/3/8/canada-petro-provinces-see-opportunity-russia-ukraine-war>; <https://www.politico.com/newsletters/ottawa-playbook/2022/03/01/the-new-ethical-oil-debate-00012659>

41 <https://www.canadianenergycentre.ca/yager-will-ukraines-crisis-finally-force-canada-to-rethink-its-energy-policies/>

42 <https://context.capp.ca/articles/2022/commentary-europes-energy-crisis-set-the-stage-for-war-in-ukraine/>

# Annexe

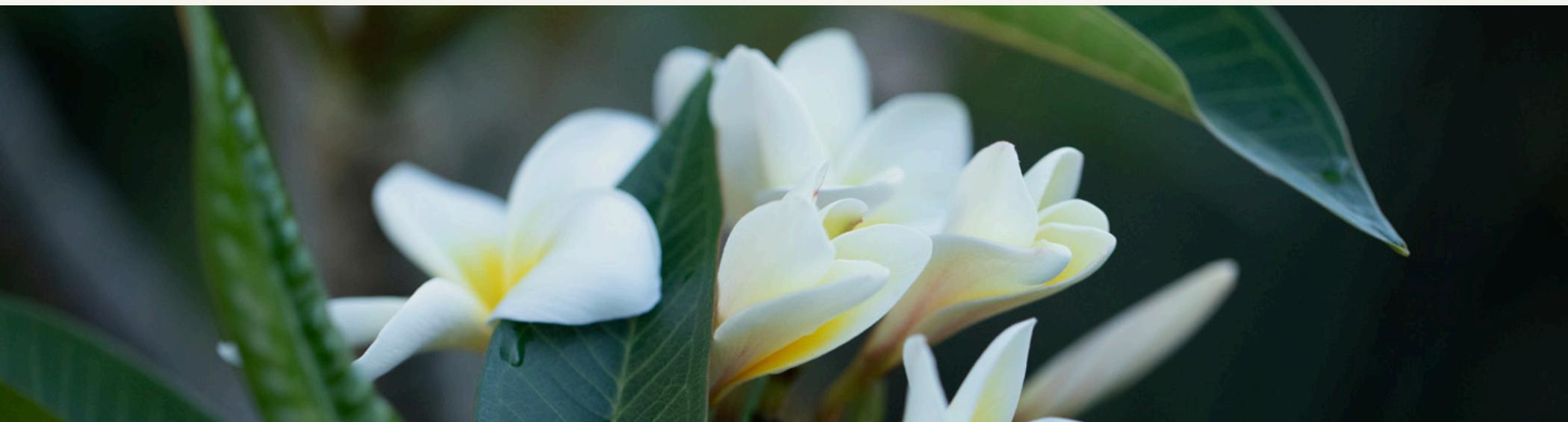
THÈMES	CATÉGORIE #	CATÉGORIE	INDICATEUR
1. Position, politique et engagement	1.1	<b>Position sur l'Accord de Paris</b>	(a) L'entreprise approuve publiquement l'Accord de Paris; OU  (b) l'entreprise soutient publiquement les actions gouvernementales visant à élaborer et à mettre en œuvre une politique et une réglementation en matière de changement climatique.
	1.2	<b>Approche des politiques climatiques</b>	L'entreprise fournit une analyse complète des politiques et réglementations climatiques spécifiques actuelles et émergentes, y compris les risques et opportunités associés pour l'entreprise (par exemple, discussion de la position, de la stratégie et de la réponse).
	1.3	<b>Politique de lobbying</b>	(a) L'entreprise a une politique de lobbying accessible au public ou une politique qui comprend des dispositions traitant spécifiquement du lobbying; et  (b) l'entreprise a fait une déclaration publique qui traite de son engagement direct avec les décideurs, de son engagement indirect par l'intermédiaire d'organisations tierces et de son approche en matière de dons politiques.
	1.4	<b>Politique de lobbying climatique</b>	(a) L'entreprise s'est engagée publiquement à mener l'ensemble de ses activités de lobbying, y compris ses adhésions, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, dans le but déclaré de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C; et  (b) l'entreprise s'est engagée publiquement à faire en sorte que les associations, alliances et coalitions dont elle est membre exercent un lobbying conforme aux objectifs de l'Accord de Paris.

A CONTINUÉ

<b>2. Gouvernance et gestion</b>	2.1	<b>Surveillance des risques liés aux changements climatiques</b>	(a) L'entreprise décrit la supervision et le suivi des activités de lobbying. ; et (b) l'entreprise identifie la personne de la direction ou le comité du conseil d'administration responsable de la surveillance du climat.
	2.2	<b>Responsabilité du conseil d'administration</b>	L'entreprise a confié au conseil d'administration la supervision de ses activités de lobbying.
	2.3	<b>Responsabilité de la haute direction</b>	L'entreprise a confié la gestion du lobbying à un membre de la haute direction.
	2.4	<b>Surveillance et contrôle général du lobbying</b>	L'entreprise décrit la supervision et le suivi des activités de lobbying.
<b>3. Transparence</b>	3.1	<b>Lobbying direct</b>	(a) L'entreprise indique les thèmes généraux de ses priorités en matière de lobbying (par exemple, le changement climatique, les communautés autochtones, les taxes, etc.) (b) l'entreprise fournit une liste détaillée et complète de ses priorités en matière de lobbying sur le changement climatique (par exemple, la taxe sur le carbone, la réglementation sur le méthane, les émissions de GES, la technologie, etc.); et (c) l'entreprise indique clairement la législation spécifique liée au climat dans laquelle elle s'est directement engagée au cours de l'année précédente, y compris sa position en faveur ou contre la législation.
			3.2
	3.3	<b>Paiements</b>	(a) L'entreprise divulgue le montant total des dépenses de lobbying, y compris celles consacrées au lobbying direct et au lobbying indirect; et (b) l'entreprise divulgue le montant total des dépenses de lobbying consacrées au financement d'associations commerciales et d'autres organisations tierces qui publient des recherches, prennent position ou font du lobbying sur des questions liées au climat.

A CONTINUÉ

<b>4. Alignement</b>	4.1	<b>Processus</b>	(a) L'entreprise divulgue un examen périodique des activités de lobbying de ses associations commerciales, y compris leurs positions et leurs déclarations; et  (b) l'entreprise a établi un processus ou un cadre clair pour identifier et traiter les désaccords entre les positions de lobbying prises par les associations commerciales qu'elle finance et les objectifs de l'Accord de Paris.
	4.2	<b>Identification des divergences</b>	(a) L'entreprise divulgue publiquement toutes les divergences qu'elle a identifiées concernant les associations professionnelles et les objectifs de l'Accord de Paris; et  (b) l'entreprise identifie clairement les positions qui diffèrent des objectifs de l'Accord de Paris.
	4.3	<b>Mesures correctives</b>	L'entreprise identifie l'éventail des mesures à prendre lorsqu'elle identifie un désalignement important avec une position soutenue par une association commerciale qu'elle finance.
	4.4	<b>Preuves</b>	L'entreprise a publiquement retiré, OU s'est publiquement engagée à retirer, son soutien ou son adhésion lorsqu'elle a identifié une discordance entre les positions de lobbying adoptées par l'association professionnelle et les objectifs de l'Accord de Paris.



# Bibliographie

The U.S. National Oceanic and Atmospheric Administration. « 2021 was world's 6th-warmest year on record ». 13 janvier 2022 : <https://www.noaa.gov/news/2021-was-worlds-6th-warmest-year-on-record>

Carbon Brief. « State of the climate: 2021 sees widespread climate extremes despite a cool start ». 26 juillet 2021 : <https://www.carbonbrief.org/state-of-the-climate-2021-sees-widespread-climate-extremes-despite-a-cool-start>

The Globe and Mail, par Andrea Woo. « B.C. floods displaced nearly 15,000 people, province says ». 2 décembre 2021 : <https://www.theglobeandmail.com/canada/british-columbia/article-figures-show-nearly-15000-people-in-bc-displaced-by-floods/>

Bureau d'assurance du Canada. « British Columbia floods cause \$450 million in insured damage ». 9 décembre 2021 : <http://www.ibc.ca/bc/resources/media-centre/media-releases/british-columbia-floods-cause-450-million-in-insured-damage>

Bush, E. and Lemmen, D.S., éditeurs (2019). Gouvernement du Canada. Rapport sur le climat changeant du Canada, « Les changements de température et de précipitations au Canada », Chapitre 4. : <https://changingclimate.ca/CCCR2019/fr/chapitre/4-0/>

IPCC, 2022 : Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Lössche, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press. Sous presse : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>

IPCC, 2022: Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Fact Sheet – North America: [https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/pdf/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_FactSheet\\_NorthAmerica.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_FactSheet_NorthAmerica.pdf)

Graham Nicolas, et al. Big Oil's Political Reach: Mapping fossil fuel lobbying from Harper to Trudeau. Novembre 2019 : <https://policyalternatives.ca/publications/commentary/canada%e2%80%99s-fossil-fuel-lobby-influences-policy-and-decisions-major-federal>

The Narwhal, par Sarah Cox et Sharon J. Riley. « Industry responsible for 80 per cent of Senate lobbying linked to Bill C-69 ». 13 juin 2019 : <https://thenarwhal.ca/industry-responsible-for-80-per-cent-of-senate-lobbying-linked-to-bill-c-69/>

Environmental Defence. The Single Biggest Barrier to Climate Action in Canada: the Oil and Gas Lobby. Octobre 2019 : <https://environmentaldefence.ca/wp-content/uploads/2019/10/EDC-Oil-Climate-Action-Oct-2019.pdf>

ACPP. « CAPP Letters Submitted to the Federal Government Regarding the COVID-19 Crisis ». 17 avril 2020 : <https://www.capp.ca/news-releases/capp-letters-submitted-to-the-federal-government-regarding-the-covid-19-crisis/>

Bureau exécutif du président des États-Unis, Council of Economic Advisers. « The Cost of Delaying Action to Stem Climate Change ». Juillet 2014

Climate Action 100+. « Shareholders Escalate Campaign Pressing Companies to 'Walk Their Talk' on Climate Lobbying ». 14 mars 2022 : <https://www.ceres.org/news-center/press-releases/shareholders-escalate-campaign-pressing-companies-walk-their-talk>

Investor statement of intent: Global Standard on Responsible Climate Lobbying. 2022 : [https://climate-lobbying.com/wp-content/uploads/2022/03/2022\\_investor-statement-of-intent\\_GlobalStandard-Responsible-Climate-Lobbying.pdf](https://climate-lobbying.com/wp-content/uploads/2022/03/2022_investor-statement-of-intent_GlobalStandard-Responsible-Climate-Lobbying.pdf)

OCDE. Lobbyists, Governments and Public Trust. Volume 3, Implementing the OECD Principles for transparency and integrity in lobbying, 2014, disponible sur : <https://www.oecd.org/gov/ethics/lobbyists-governments-trust-vol-3-highlights.pdf>

UNPRI. Converging on Climate Lobbying : Aligning corporate practice with investor expectations. 2018, disponible sur : [https://www.unpri.org/Uploads/g/v/q/PRI\\_Converging\\_on\\_climate\\_lobbying.pdf](https://www.unpri.org/Uploads/g/v/q/PRI_Converging_on_climate_lobbying.pdf)

Investor statement of intent: Global Standard on Responsible Climate Lobbying. 2022 : [https://climate-lobbying.com/wp-content/uploads/2022/03/2022\\_investor-statement-of-intent\\_GlobalStandard-Responsible-Climate-Lobbying.pdf](https://climate-lobbying.com/wp-content/uploads/2022/03/2022_investor-statement-of-intent_GlobalStandard-Responsible-Climate-Lobbying.pdf)

InfluenceMap. « An Investor Enquiry: How Much Big Oil Spends on Climate Lobbying ». Avril 2016 : <https://influencemap.org/report/Climate-Lobbying-by-the-Fossil-Fuel-Sector>

SHARE. Climate Lobbying in the Canadian Oil & Gas Sector: Investor Benchmark of Oversight and Disclosure. 2020: [https://share.ca/wp-content/uploads/2020/09/SHARE\\_climate\\_lobbying\\_4.pdf](https://share.ca/wp-content/uploads/2020/09/SHARE_climate_lobbying_4.pdf)

« Investor Expectations on Corporate Climate Lobbying ». 2019: [https://www.unpri.org/Uploads/i/k/t/Investor-Expectations-on-Corporate-Climate-Lobbying\\_enGB.pdf](https://www.unpri.org/Uploads/i/k/t/Investor-Expectations-on-Corporate-Climate-Lobbying_enGB.pdf)

Chronos Sustainability and Church of England Pensions Board. Responsible Climate Change Lobbying Assessment Framework Consultation Draft. Avril 2021 : <https://www.chronossustainability.com/s/Assessment-framework-and-indicators.pdf>

Chronos Sustainability. « Responsible climate change lobbying Consultation on assessment framework ». 2021 : <https://www.chronossustainability.com/climate-change-lobbying-consultation-on-assessment-framework>

Responsible Climate Lobbying: the Global Standard: <https://climate-lobbying.com/>

ACPP. « L'Engagement climatique de l'industrie » <https://www.capp.ca/fr/explore/lengagement-climatique-de-lindustrie/#:~:text=L'ACPP%20et%20ses%20entreprises,du%20p%C3%A9trole%20et%20du%20gaz>. Consulté le 29 mars 2022

## À propos de SHARE

Grâce à l'engagement des actionnaires, aux services consultatifs, à la recherche et à l'éducation, SHARE (l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation) aide les investisseurs à gérer leurs actifs de manière à contribuer à des résultats sociaux et environnementaux positifs.

Grâce à ses services aux investisseurs et à ses initiatives en faveur de la diversité des investisseurs, SHARE a construit un réseau d'investisseurs institutionnels totalisant plus de 90 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Avec le soutien de SHARE, ces organisations plaident en faveur de meilleures pratiques de développement durable des entreprises, exercent leurs droits de vote par procuration de manière responsable et encouragent une plus grande transparence et responsabilité sur les marchés financiers.

SHARE agit en tant que secrétariat d'engagement pour Engagement climatique Canada, une initiative dirigée par la finance qui favorise le dialogue entre la finance et l'industrie pour promouvoir une transition juste vers une économie nette zéro. Elle compte 29 investisseurs participants, avec plus de 3,6 billions d'actifs qui engagent 40 des entreprises canadiennes les plus émettrices par le biais d'ECC.

## Remerciements

Ce rapport a été préparé par SHARE. La méthodologie du rapport s'appuie sur les principales normes et recherches existantes en matière de lobbying climatique, notamment la norme mondiale sur le lobbying climatique responsable élaborée par le Church of England Pension Board, BNP Paribas Asset Management et AP7 et soutenue par plusieurs réseaux d'investisseurs dont SHARE.

SHARE reconnaît également les contributions significatives de Joanne Lau, Nicole Chafe et Cathy McKim.

## Auteurs

### **Sarah Couturier-Tanoh** responsable de l'engagement des entreprises et du plaidoyer

Sarah est gestionnaire au sein du programme primé d'engagement des entreprises de SHARE, où elle dirige des engagements avec des émetteurs canadiens, américains et mondiaux sur le travail décent, les droits de la personne et le lobbying. Forte de son expertise dans le domaine de la recherche et du lobbying d'entreprise, et de son expérience en matière d'audit non financier, Sarah est une conférencière recherchée sur un large éventail d'enjeux ESG.

## Collaborateurs

### **Mike Toulch** Spécialiste de la recherche sur l'engagement

Avant de se joindre à SHARE, Mike a travaillé pour un fournisseur international de notation en matière de durabilité des entreprises en tant qu'analyste de la durabilité, spécialisé dans les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et l'éthique des affaires. Mike a également exercé en tant qu'avocat plaidant en matière civile à Vancouver, avec une spécialisation en droit administratif, commercial et des assurances, et en tant que consultant en durabilité d'entreprise en Europe.

### **Anthony Schein** directeur de la défense des actionnaires

Anthony est le directeur des programmes d'engagement auprès des entreprises et de défense des politiques de SHARE. Sous sa direction, SHARE représente un réseau de 75 investisseurs institutionnels canadiens comptant plus de 90 milliards d'actifs sous gestion. En 2021, SHARE a interpellé 151 entreprises sur plus d'une douzaine d'enjeux ESG majeurs, dont le climat, les droits de l'homme et la réconciliation. Le plaidoyer efficace de SHARE est reconnu pour avoir permis aux entreprises de s'engager de manière significative à améliorer la divulgation, la gouvernance et l'alignement avec les politiques.

### **Jennifer Story** Directrice associée, plaidoyer pour le climat

Jennifer Story dirige le travail de plaidoyer de SHARE sur le climat. Elle est responsable de l'engagement des émetteurs canadiens et américains en matière de changement climatique. Jennifer supervise le rôle de SHARE en tant que secrétariat d'engagement pour Engagement climatique Canada, et coordonne le Réseau universitaire pour l'engagement des investisseurs (UNIE). En tant que réseau d'investisseurs, l'UNIE engage des entreprises dans les portefeuilles d'investissement des caisses de retraite universitaires, des fondations et des fonds de dotation. Nos engagements se concentrent sur l'accélération de la transition vers une économie à faible émission de carbone dans les secteurs clés où le plaidoyer peut faire la plus grande différence. Jennifer apporte 25 ans d'expérience en matière de leadership environnemental, syndical et politique dans le cadre de projets et de campagnes visant à construire une économie plus verte, plus juste et plus inclusive.

Publié par Shareholder Association  
for Research and Education, Septembre 2022

SHARE mobilise le leadership des investisseurs pour une économie plus durable, productive et inclusive. Nous y parvenons en créant un leadership en matière d'investissement responsable parmi les propriétaires d'actifs et en amplifiant les voix des investisseurs en faveur de l'amélioration des pratiques de durabilité des entreprises et des règles et réglementations qui régissent les marchés financiers. Les programmes d'engagement des actionnaires, de vote par procuration et de défense des politiques de SHARE, tous axés sur l'impact, visent à apporter des changements à la politique et aux pratiques de l'entreprise qui non seulement atténueront les risques au niveau de l'entreprise, mais qui contribueront également au développement d'une économie durable, inclusive et productive dont dépendent les revenus de placement à long terme.



© 2022. Shareholder Association for Research and Education. Tous Droits Réservés.  
Conception graphique et mise en page : JC Ospino Alliter CCG / [www.alliter.com](http://www.alliter.com)

## **VANCOUVER, BC**

Suite 440, 789 West Pender Street, Vancouver, BC V6C 1H2

T: 604.408.2456

Territoire non cédé des Nations xm0kwym (Musqueam), Skwxwú7mesh  
(Squamish) et slílwta (Tsleil-Waututh)

## **TORONTO, ON**

257 – 401 Richmond Street West, Toronto, ON M5V 3A8

Territoires des peuples Mississaugas of the Credit, Anishnabeg, Chippewa,  
Haudeno-saunee et Wendat

[www.share.ca](http://www.share.ca)